

Parlement jurassien  
Groupe parlementaire PDC-JDC

Interpellation

No. 943

### RHT sauvetage des emplois, y compris pour les frontaliers!

Depuis le début du mois d'avril, ce sont environ 20'000 employés qui sont au bénéfice des RHT (Réductions de l'horaire de travail) dans le Canton du Jura et environ 1800 entreprises concernées.

Actuellement, près de 8000 frontaliers travaillent dans notre Canton, dont une majorité d'entre eux bénéficient également des RHT, permettant ainsi aux entreprises de moduler les effectifs en lien avec la charge de travail et la crise économique que nous traversons (horlogerie, microtechnique, machine-outil).

Grâce aux RHT et aux mesures prolongées jusqu'à fin septembre, chaque salarié percevra au minimum 80% de son revenu. Sans ces mesures d'accompagnement et de soutien, de nombreux postes de travail seraient menacés, et le nombre de chômeurs exploserait.

En Suisse, un chômeur touche en moyenne 80% de son revenu (basé sur les 6 derniers mois), alors qu'un chômeur en France ne percevra que 57% de son SBJR (Salaire Brut Journalier de Référence).

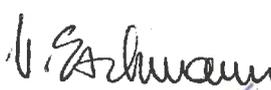
Grâce à la mise en place de RHT, la Suisse conserve ses emplois, et contribue indubitablement au maintien et au soutien de l'économie française, en maintenant un revenu attractif à ses employés frontaliers.

Différentes interventions ont été déposées dans les Cantons signataires de l'accord fiscal demandant également la renégociation de ce taux. Côté jurassien, un rapport est attendu fin 2020, quant à la pertinence et la possibilité de renégocier le taux de rétrocession de 4.5% ratifié en 1983 entre la France et la Suisse (pour rappel, 8 Cantons signataires).

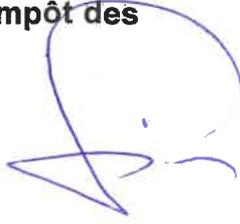
En regard de la situation actuelle, et l'aide apportée par la Suisse, il convient de dire que le taux de rétrocession n'est plus adapté.

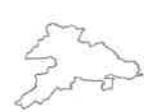
**Le Gouvernement peut-il entamer des démarches auprès des Cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel, afin de s'investir sans plus attendre dans un processus de renégociation auprès de la Confédération en vue d'une adaptation du taux de rétrocession de l'impôt des frontaliers ?**

Courroux, le 24 juin 2020

















PDC Jura - Rue de la Prefecture 1 - 2800 Delémont - tél : 032/422.80.20 - info@pdcjura.ch - www.pdcjura.ch